



Liste des délibérations du CONSEIL de ZONE Vesdre - Hoëgne & Plateau

Conformément à l'article 124 de la Loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile

SEANCE du 19 novembre 2021

Présents:

Mr LEJEUNE, Aubel - Mr FYON, Baelen - Mr BOLLAND, Blegny - Mr DEWEZ, Dalhem - Mme BONNI, Disen - Mr DROUGUET, Herve - Mr FRANSOLET, Jalhay - Mme DEJARDIN, Limbourg - Mr HALIN, Olne - Mr GODIN, Pepinster - Mme STASSEN, Plombières - Mr HOUET, Soumagne - Mme DELETTRE, Spa - Mr DELVAUX, Sprimont - Mr LEMARCHAND, Theux - Mr DEMONCEAU, Thimister-Clermont - Mr BELTRAN, Trœz - Mr LOFFET, ff, Verviers - Mr NIX, Welkenraedt

Commandant: Major Quentin GREGOIRE

Représentant de la Province de Liège: Monsieur KLENKENBERG Claude

Monsieur Alexandre LOFFET, Bourgmestre de Verviers « faisant fonction » et désigné par la Bourgmestre empêchée, Muriel TARGNION, remplace cette dernière à la présente séance, conformément à l'article 1 du ROI du Conseil de Zone.

Compte tenu des auditions disciplinaires programmées à 14h, le Président de Zone, ouvre la séance à huis-clos, avant la séance publique.

Cette séance fait l'objet d'un procès-verbal séparé.

Monsieur NIX, Président de Zone, ouvre la séance publique.

Communications :

- Etat trésorerie - Versements des dotations communales
- Nouvelle caserne du Plateau – Etat des lieux
- Inondations - Cellule d'appui fédérale – Intervention dans le coût des missions – Réponse SPFI
- Rapport trimestriel – 3e trimestre 2021

Le Commandant signale également que ETHIAS assurance a confirmé son intervention, suite aux dommages provoqués par les inondations du mois de juillet dans les trois postes sinistrés, pour un montant de 482.000 euros couvrant le contenu.

1. Approbation du PV du 15 octobre 2021

Le Conseil approuve le procès-verbal de la séance publique du conseil du 15 octobre 2021.

Monsieur Jonathan CHANTEUX, Comptable spécial, entre en séance.

2. Budget 2021 – Modifications budgétaires N°2 – SO et SE

Le Comptable présente son analyse.

Le Conseil arrête les modifications budgétaires n°2 du budget 2021 telles que présentées et approuve :

- Service ordinaire : 22.167.455,83 € ;
- Service extraordinaire : 23.055.218,35 €.

3. Financement des Zones de secours - Convention Province

Le Conseil décide de ne pas signer la convention telle que proposée par la Province.

En effet, les Bourgmestres souhaitent obtenir des informations complémentaires concernant les montants de la dotation fixés à l'article 4, jusqu'en 2024, ainsi que leur méthode de calcul.

Monsieur Jonathan CHANTEUX, Comptable spécial, quitte la séance.

4. Statut administratif du personnel administratif – Modification

Suite à l'approbation du point par les syndicats lors de la réunion du 17 novembre dernier, le Conseil approuve la modification du statut administratif du personnel administratif telle que proposée.

5. IMIO – Convocation AG extra du 28 septembre 2021

Le Conseil décide de :

- Approuver l'ordre du jour de l'AG d'IMIO du 07/12/2021 tel que proposé ci-dessus ;
- Ne pas être représenté physiquement lors de l'AG du 7 décembre 2021 ;
- Charger le Collège zonal de veiller à l'exécution de la présente décision ;
- Transmettre la présente délibération à l'intercommunale IMIO ;

6. Zone 5 WAL – Convention « Dispatching » - Avenant n°1

Le Conseil accepte l'avenant à la convention de collaboration avec la Zone 5 WAL, en matière de gestion des appels (dispatching), tel que proposé.

7. Marché d'emprunt conjoint 2022 avec la Ville Verviers - Cahier des charges et convention

Le cahier des charges n'ayant pas encore été approuvé par le Conseil communal de Verviers, le point est reporté à la prochaine séance.

Le Président propose un point en urgence.

Marché public – « Acquisition d'un véhicule tout usage simple cabine » - Annulation et nouveau marché

L'appel d'offre du marché « Acquisition d'un véhicule tout usage simple cabine » s'est clôturé en date du 16/11/2021 et seule la société Renault Lens Motor a remis prix.

Cette offre celle-ci est irrégulière car elle ne rencontre pas les exigences techniques requises dans le cahier spécial des charges.

Dès lors, le Conseil décide de :

- Arrêter la procédure sans attribuer le marché ;
- Relancer un nouveau marché ;
- Fixer les conditions de marché par procédure négociée sans publication préalable ;
- Approuver le cahier spécial des charges ;
- Consulter les firmes suivantes :
 - Car Avenue : Rue Haie Leruth, 2 à 4432 ALLEUR – patrice.verjans@caravenue.com
 - Renault Lens Motor : Chaussée de Herbesthal, 160 à 4700 EUPEN - patricia.corman@lens-motor.be
 - Spirlet Automobiles : Rue de Limbourg, 93-95 à 4800 VERVIERS – fleet@spirletautomobiles.be

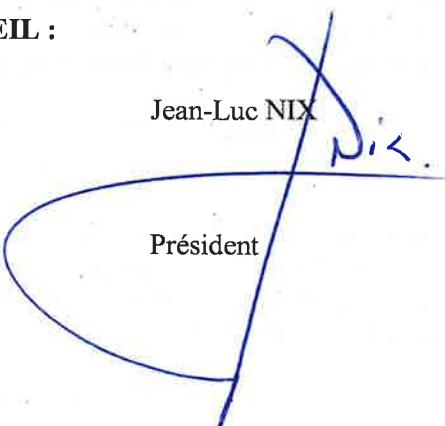
Les membres du conseil de zone chargent la secrétaire de zone de transmettre la présente liste des délibérations et ses annexes éventuelles aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

PAR LE CONSEIL :

Corinne LIEGEOIS,


Secrétaire

Jean-Luc NIX


Président